

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
 du CONSEIL SYNDICAL du 05 juin 2024**

Le **05 juin 2024**, à 19 h 00, le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères Entre Monts et Vallées, convoqué le 30 mai 2024, s'est réuni à Tence, dans les locaux du SICTOM - 358 Allée des Bouleaux - 43190 TENCE en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUVIGNET.

Le Président ouvre la séance à 19 h 07, le Président procède à l'appel.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-LIGNON			
Délégués titulaires	Présent/Absent/Excusé	Délégués suppléants	Présent/Absent/Excusé
BROUSSARD Olivier	Pouvoir à D. SALQUE PRADIER	DIGONNET Philippe	
EYRAUD Jean-Michel	Pouvoir à R. PELISSIER	DUMAS Lucien	
LOUCHE Kilpéric		GUERIN Alain	
OUILLOON Christian	Présent	ROCHER Lucas	
PELISSIER Romain	Présent	ROUX Lucien	Présent
RUEL Gilbert		ROUX Frédéric	Présent
SALQUE-PRADIER David	Présent	ROYER Franck	

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE			
Délégués titulaires	Présent/Absent/Excusé	Délégués suppléants	Présent/Absent/Excusé
BERNON Michel	Pouvoir à G. JURY*	CELLE Hubert	
CIBERT Gilles	Présent	SAGNOL Jean-Paul	
JURY Gilles	Présent	ROMEAS Frédéric	
SABY François-Régis	Présent	MOUNIER Lucien	
SANTY Jean-Pierre	Présent	BOUILLOT Sylvain	
SOUCHON Patricia	Présente	MARCON Pierrick	Présent
SOUVIGNET Bernard	Présent	TEYSSIER Jean	

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL			
Délégués titulaires	Présent/Absent/Excusé	Délégués suppléants	Présent/Absent/Excusé
ALLEMAND Olivier		ROUDIL Aymeric	
CROZET Angèle	Présente	MORETTON Véronique	Présente
DEFAY André	Présent	DELABRE Philippe	
FARGIER Jean-Marc	Présent	MOURET Manon	
MIRMAND Michel	Présent	CHAPUIS Séverine	
RIBES Michel	Présent	SANIAL Yves	
ROCHETTE Anthony		GIBERT Amandine	

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL'EYRIEUX			
Délégués titulaires	Présent/Absent/Excusé	Délégués suppléants	Présent/Absent/Excusé
BEL Hervé		VALLA Maurice	
CHANTRE Sylvain		DUBOUIS Aline	
FAURIE Romain		VINDRIEUX Cécile	
FOUTRY Jean-Marie	Présent	LIOTARD Yoan	
MONTGRENIER Julien		GRANGEON Régis	
NEBOIT Gérard	Pouvoir à JM. FOUTRY	RIOU Nadine	
BOUET Didier	Présent	BIGAY Laurie	Présente

Membres en exercice :

Quorum : 15

Présents : 21

Votants : 24

Procurations : 4 (dont 3 valides)

**M. Michel BERNON a donné pouvoir à Gilles JURY, mais le pouvoir n'est pas pris en compte car 7 élus de Haut Pays du Velay Communauté sont présents.*

Personnels administratifs présents à la réunion : BONNEFOY Aurélie, DODEMAN Myriam, SAGNOL André et YERLES VIVAT Violette.

Secrétaire de séance : André DEFAY

Délibération 2024 – 06 – 01
APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le Président, Bernard SOUVIGNET, fait lecture du procès-verbal de la séance du 13 mai 2024.

Après lecture, le Président demande s'il y a des modifications à apporter.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

APPROUVE le compte-rendu de la séance du 13 mai 2024.

Vote POUR	21
Vote CONTRE	0
ABSTENTION	3 : Michel MIRMAND, Frédéric ROUX, Lucien ROUX

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer différentes Commissions :

- Commission Communication,
- Commission Finances,
- Commission Technique,
- Commission Ressources Humaines,
- Commission d'Appel d'Offres,
- Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement du Territoire, du Développement Durable et d'Egalité du Territoire),
- Commission suivi de site de Villemarché,
- Comité National d'Action Sociale (CNAS),
- Syndicat Numérian,
- Désignation des représentants SYMPTTOM.

Le Président souhaite que les commissions soient constituées d'au moins un membre de chaque communauté de Communes, lorsque cela est possible.

Délibération 2024 – 06 – 02
DESIGNATION DES ELUS A LA COMMISSION COMMUNICATION

Le Président, Bernard SOUVIGNET, propose que Jean-Marie FOUTRY poursuive la responsabilité de cette commission.

Le Président fait appel à des candidats des 3 autres communautés de communes.

M. Jean-Pierre SANTY, M. Frédéric ROUX et M. Jean-Marc FARGIER proposent leurs candidatures.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DESIGNE comme membres devant siéger à la commission Communication les membres désignés ci-dessous :

Président de la commission : Jean-Marie FOUTRY

Membres de la commission : M. Jean-Pierre SANTY, M. Frédéric ROUX et M. Jean-Marc FARGIER.

Vote POUR	24
Vote CONTRE	0
ABSTENTION	0

Délibération 2024 – 06 – 03

CREATION ET DESIGNATION DES ELUS A LA COMMISSION FINANCES

Le Président, Bernard SOUVIGNET, souhaite la création d'une commission Finances.

Le Président propose qu'André DEFAY prenne la responsabilité de cette commission, puisqu'il avait déjà la délégation finances.

Le Président fait appel à des candidats des 3 autres communautés de communes.

M. David SALQUE PRADIER, M. Gilles CIBERT et M. Jean-Marie-FOUTRY proposent leurs candidatures.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DESIGNE comme membres devant siéger à la commission Finances les membres désignés ci-dessous.

Président de la commission : M. André DEFAY

Membres de la commission : M. David SALQUE PRADIER, M. Gilles CIBERT et Jean-Marie-FOUTRY.

Vote POUR	24
Vote CONTRE	0
ABSTENTION	0

Délibération 2024 – 06 – 04

CREATION ET DESIGNATION DES ELUS A LA COMMISSION TECHNIQUE

Le Président, Bernard SOUVIGNET, souhaite la création d'une commission Technique.

Le Président propose que Romain PELISSIER prenne la responsabilité de cette commission, puisqu'il avait déjà la délégation technique.

Le Président fait appel à des candidats des 3 autres communautés de communes.

M. Gilles JURY, M. M. Michel MIRMAND et les élus de la Communauté de Commune de Val'Eyrieux propose la candidature de M. Romain FAURIE.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DESIGNE comme membres devant siéger à la commission Technique les membres désignés ci-dessous :

Président de la commission : M. Romain PELISSIER

Membres de la commission : M. Gilles JURY, M. M. Michel MIRMAND et M. Romain FAURIE.

Vote POUR	24
Vote CONTRE	0
ABSTENTION	0

Délibération 2024 – 06 – 05

CREATION ET DESIGNATION DES ELUS A LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

Le Président, Bernard SOUVIGNET, souhaite la création d'une commission Ressources Humaines, avec pour membres les élus du bureau (le Président et ses 4 Vice-Présidents : André DEFAY, Jean-Marie FOUTRY, Romain PELISSIER et Jean-Pierre SANTY).

Le Président propose que Jean-Pierre SANTY ait la responsabilité de cette commission.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la création d'une commission Ressources Humaines,

DESIGNE comme membres devant siéger à la commission Ressources Humaines les membres désignés ci-dessous :

Président de la commission : M. Jean-Pierre SANTY

Membres de la commission : M. Bernard SOUVIGNET, M. André DEFAY, M. Jean-Marie FOUTRY et M. Romain PELISSIER

M. Gilles JURY, M. M. Michel MIRMAND et M. Romain FAURIE.

Vote POUR	24
Vote CONTRE	0
ABSTENTION	0

Délibération 2024 – 06 – 06
DESIGNATION DES ELUS A LA COMMISSION APPEL D'OFFRES

Le Président rappelle que la Commission d'appel d'offres doit être constituée du Président du Syndicat, de 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants.

Les délégués titulaires étaient André DEFAY, Jean-Marie FOUTRY, Bernard SOUVIGNET, Romain PELISSIER et Christian OUILLON.

Bernard SOUVIGNET étant Président de la Commission, ce dernier propose que Jean-Pierre SANTY passe délégué titulaire.

Les délégués suppléants étaient Gilles JURY, Hervé BEL, Michel RIBES, Jean-Pierre SANTY et Olivier BROUSSARD.

Jean-Pierre SANTY étant passé délégué titulaire, Le Président demande à l'assemblée si un élu veut intégrer la Commission. Seul Jean-Michel EYRAUD a fait savoir qu'il était volontaire.

Le vote donne les résultats suivants pour la Commission d'appel d'offres :

Délégués titulaires	Conditions d'élection
André DEFAY	Elu à l'unanimité
Jean-Marie FOUTRY	Elu à l'unanimité
Romain PELISSIER	Elu à l'unanimité
Christian OUILLON	Elu à l'unanimité
Jean-Pierre SANTY	Elu à l'unanimité

Délégués suppléants	Conditions d'élection
Gilles JURY	Elu à l'unanimité
Hervé BEL	Elu à l'unanimité
Michel RIBES	Elu à l'unanimité
Olivier BROUSSARD	Elu à l'unanimité
Jean-Michel EYRAUD	Elu à l'unanimité

En cas d'absence du Président, André DEFAY remplacera le Président.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DESIGNE comme membres devant siéger à la commission d'appel d'offres les membres désignés ci-dessus.

Vote POUR	24
Vote CONTRE	0
ABSTENTION	0

Délibération 2024 – 06 – 07
DESIGNATION DES ELUS A LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI
DU S.R.A.D.E.T.T.

(Schéma Régional d'Aménagement du Territoire, du Développement Durable et
d'Égalité du Territoire)

En application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), le SRADETT constitue un nouveau document de planification structurant pour le développement et l'aménagement du territoire régional. La Région AURA a adopté son SRADETT le 19 décembre 2019. Les objectifs et les règles du SRADETT s'imposent aux documents de planification de rang inférieur que sont les schémas de cohérence territoriale (SCoT).

Le SRADETT est adopté après enquête publique par le Conseil Régional et arrêté par le Préfet de Région le 10 avril 2020. Il ne pourra cependant entraîner aucune charge financière nouvelle pour les autres collectivités, sauf dans le cadre de conventions de mise en œuvre librement conclues.

Le SRADETT est un document transversal, intégrateur des schémas régionaux sectoriels existants et à vocation à contribuer à une meilleure coordination des politiques régionales à l'aménagement du territoire.

Il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant à cette commission.
Bernard SOUVIGNET se propose au poste de titulaire, et Romain PELISSIER au poste de suppléant.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DESIGNE comme membres devant siéger à cette commission les membres désignés ci-dessus.

Vote POUR	24
Vote CONTRE	0
ABSTENTION	0

Délibération 2024 – 06 – 08
DESIGNATION DES ELUS A LA COMMISSION SUIVI DE SITE

Deux élus avaient été désignés délégués titulaires à la Commission de Suivi de Site (CSS) de Villemarché (ancien centre d'enfouissement) le 06/08/2020.

Il s'agissait de Romain PELISSIER et Bernard SOUVIGNET.

Vu l'arrêté BCTE/2023-40 du 09 mars 2023 portant renouvellement de la composition de la commission de suivi de site (CSS) dans le cadre du fonctionnement de l'installation de stockage des déchets non dangereux à TENCE,

Le Président, Bernard SOUVIGNET, propose de reconduire Romain PELISSIER pour cette commission comme représentant du Président si celui-ci est empêché

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DESIGNE comme membres du collège des exploitants devant siéger à la commission de suivi de site de Villemarché, les membres désignés ci-dessous :

Collège des exploitants : Le Président du SICTOM M. Bernard SOUVIGNET ou son représentant M. Romain PELISSIER.

Vote POUR	24
Vote CONTRE	0
ABSTENTION	0

Délibération 2024 – 06 – 09

DESIGNATION DES ELUS AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Conformément à l'article 24 du règlement de fonctionnement du CNAS, chaque collectivité adhérente doit désigner un délégué représentant le collège des élus et désigner un délégué représentant le collège des bénéficiaires. Il est rappelé que la durée du mandat des délégués locaux est calquée sur celle des conseils municipaux et est donc de six ans.

Le Président ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le SICTOM Entre Monts et Vallées est membre du Comité National d'Action Sociale (CNAS),

M. André DEFAY est depuis le 6 août 2020, délégué représentant le collège des élus. Il convient de le maintenir dans cette mission.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DESIGNE M. André DEFAY comme délégué représentant le collège des élus au Comité National d'Action Sociale.

Vote POUR	24
Vote CONTRE	0
ABSTENTION	0

Délibération 2024 – 06 – 10

DESIGNATION DES ELUS AU SYNDICAT MIXTE NUMERIAN

Le Président informe le Conseil Syndical que le SICTOM Entre Monts et Vallées adhère depuis de 2016 au Syndicat Mixte des Inforoutes, devenu Numérian.

M. Jean-Marie FOUTRY est depuis le 6 août 2020, délégué à ce syndicat. Il convient de le maintenir dans cette mission.

Vu l'arrêté préfectoral n°07-2020-04-16-001 du 16 avril 2020 portant nouvelle dénomination du syndicat mixte des Inforoutes et modification des statuts du syndicat mixte ouvert NUMERIAN,

Le Président demande au Conseil Syndical de délibérer.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DESIGNE M. Jean-Marie FOUTRY, pour représenter le SICTOM au Comité Syndical de Numérian.

Vote POUR	24
Vote CONTRE	0
ABSTENTION	0

Délibération 2024 – 06 – 11

DESIGNATION DES ELUS AU SYMPTTOM (SYNDICAT DEPARTEMENTAL)

Vu la délibération 2021-04-07 du 14 avril 2021, relative à l'étude départementale de traitement des déchets ménagers et à l'adhésion au Syndicat Départemental de traitement des déchets ménagers (SYMPTTOM de Monistrol) ;

Vu la délibération 2022-01-03 portant approbation des nouveaux statuts (modification des compétences et nouveaux statuts) et désignation des délégués.

Le SICTOM a voté par délibération l'adhésion au SYMPTTOM (Syndicat dépa désigné des délégués à ce même syndicat en 2022 (3 titulaires et 3 suppléants).

Les délégués désignés lors du Conseil Syndical du 26 janvier 2022 étaient les suivants :

- Délégués titulaires : Jean-Michel EYRAUD, André DEFAY et Bernard SOUVIGNET,
- Délégués suppléants : Romain PELISSIER, Jean-Marc FARGIER et Jean-Marie-FOUTRY.

Le Président propose de garder les mêmes délégués, après accord des élus concernés.

M. David SALQUE PRADIER propose également sa candidature au poste de délégué titulaire. Un vote doit être fait pour départager les 2 candidats : M. Jean-Michel EYRAUD et M. David SALQUE PRADIER. Le vote se déroule à scrutin secret.

M. Romain PELISSIER et M. Jean-Marie FOUTRY indiquent que si des candidats sont intéressés au poste de délégués suppléants, ils retirent leur candidature.

M. Pierrick MARCON et M. Jean-Marie FOUTRY sont désignés assesseurs.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24 (Vingt-quatre)
A DEDUIRE, bulletins litigieux* (nuls ou blancs)	1 (un)
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	23 (Vingt-trois)
Majorité absolue**	12 (douze)
Ont obtenu :	
Jean-Michel EYRAUD	7 (Sept)
David SALQUE PRADIER	16 (Seize)

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DESIGNE les délégués cités ci-dessous, pour représenter le SICTOM EMEV auprès du SYMPTTOM.

- Délégués titulaires : Bernard SOUVIGNET, André DEFAY et David SALQUE PRADIER.
- Délégués suppléants : Romain PELISSIER, Jean-Marc FARGIER et Jean-Marie-FOUTRY.

Vote POUR	24
Vote CONTRE	0
ABSTENTION	0

Délibération 2024 – 06 – 12 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS EMPLOIS NON PERMANENTS

Le tableau des effectifs au 01 avril 2024 est le suivant :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois	Durée hebdomadaire
Filière administrative			
Rédacteur	Rédacteur	1	35 h
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	1 (vacant)	35 h
	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	2 (1 vacant)	35 h
	Adjoint Administratif	1	35 h
	Adjoint Administratif (contrat apprentissage)	1	35 h
	Adjoint Administratif (emploi non permanent)	1	5 h
	Adjoint Administratif (emploi non permanent)	1	17 h 30
	Adjoint Administratif (emploi non permanent)	1	25 h
Filière technique			
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise Principal	1	35 h
Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	9 (2 vacants)	35 h
	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	3	35 h
	Adjoint Technique	4 + 2	35 h
	Adjoint Technique	1	21 h
	Adjoint Technique	1	5 h
	Adjoint Technique (emploi non permanent)	5	35 h

Le Président rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique.

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Pour rappel :

Les emplois permanents :

Ces emplois correspondent à une activité pérenne de l'administration. Ils peuvent être pourvus à temps complet ou non complet.

Les emplois non permanents :

Le caractère non permanent d'un emploi se caractérise par une activité ponctuelle, un surcroît momentané d'activité ou un besoin de main d'œuvre supplémentaire. Il s'agit en autres des emplois liés à un accroissement temporaire d'activité (article L.332-23/1) ou un accroissement saisonnier d'activité (article L.332-23/2).

Les emplois non permanents sont exclusivement pourvus par des contractuels, pour faire face à un besoin temporaire. Le temps de travail étant par définition difficilement prévisible, il convient donc de prévoir, pour les agents non permanents de la filière technique d'indiquer un temps de travail minimum.

Le Président propose à l'assemblée, qu'il soit mentionné un temps de travail minimum de 10 heures par semaine pour les emplois non permanents de la filière technique. Si l'agent recruté effectue entre 10 et 35 heures par semaine, ce dernier se verra attribuer des heures complémentaires, et au-delà de 35 heures hebdomadaires des heures supplémentaires.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le temps de travail des emplois non permanents de la filière technique à temps non complet (TNC), à 10 heures/semaine, à compter du 10 juin 2024.

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois	Durée hebdomadaire
Filière administrative			
Rédacteur	Rédacteur	1	35 h
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	1 (vacant)	35 h
	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	2 (1 vacant)	35 h
	Adjoint Administratif	1	35 h
	Adjoint Administratif (contrat apprentissage)	1	35 h
	Adjoint Administratif (emploi non permanent)	1	5 h
	Adjoint Administratif (emploi non permanent)	1	17 h 30
	Adjoint Administratif (emploi non permanent)	1	25 h
Filière technique			
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise Principal	1	35 h
Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	9 (2 vacants)	35 h
	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	3	35 h
	Adjoint Technique	4 + 2	35 h
	Adjoint Technique	1	21 h
	Adjoint Technique	1	5 h
	Adjoint Technique (emploi non permanent)	5	10 h

Vote POUR	24
Vote CONTRE	0
ABSTENTION	0

Délibération 2024 – 06 – 13
PRESENTATION ET APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS -
ANNEE 2023

Le Président présente au Conseil Syndical le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année 2023. Ce rapport présente les résultats techniques, les dispositifs d'élimination et de valorisation des déchets ménagers.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers de l'année 2023 qui sera annexé à la présente délibération.

Vote POUR	24
Vote CONTRE	0
ABSTENTION	0

Questions diverses.

- SICTOM EMBLAVEZ MEYGAL (SICTOM EM) :

La dissolution de ce syndicat est prévue pour le 31 décembre 2024. André DEFAY explique qu'il y a eu une nouvelle réunion en Préfecture le 31/05/2024, que le CST du Centre de Gestion de la Haute-Loire a été saisi par les collectivités concernées (SICTOM EM, Cté d'Agglomération du Puy En Velay (CAPEV), Cté de Communes des Sucs (CCS), Cté de Communes Marches du Velay Rochebaron (CCMVR), Cté de Communes Mézenc Loire Meygal (CCMLM)). Le SICTOM EM va délibérer le 13/06/2024 pour acter la dissolution et demander au SICTOM Entre Monts et Vallées de reprendre la gestion des 5 communes concernées (Lantriac, Montusclat, Queyrières, Saint-Julien Chapeuil et Saint-Pierre Eynac) puis les 4 collectivités (CAPEV, CCS, CCMRV et CCMLM) délibéreront ensuite. Un arrêté préfectoral viendra ensuite acter la dissolution. Il faudra que toutes les communes adhérentes au SICTOM EMEV délibèrent sur l'adhésion des 5 communes.

- Pistes d'économies :

Il faut revoir la fréquence des collectes des ordures ménagères (passage à tous les 15 jours sur la majorité des communes) ; il faut également se pencher sur les quantités d'ordures ménagères produites par les commerçants et artisans. Une action sur l'élagage en bordure de route doit être réalisée.

Une réunion avec l'ensemble du personnel du SICTOM EMEV est prévue le mercredi 12 juin 2024.

Il faut avoir des discussions avec SUEZ et la Fondation Armée du Salut pour la gestion des déchèteries.

Il faut également faire un point avec ALTRIOM (les refus de tri sont beaucoup trop importants, il faut y remédier).

- Investissements :

Le projet d'implantation des colonnes enterrées ou semi-enterrées ont un coût important. Il est nécessaire de bien réfléchir au projet.

Le projet d'extension du bâtiment de Leygat : une DETR est prévu de 40 000 € sur un projet d'environ 140 000 €.

Un dossier de DETR avait été déposé pour les travaux de la déchèterie de Dunières, mais le délai est arrivé à expiration, et le SICTOM devra rembourser l'acompte perçu, et redéposer un nouveau dossier DETR d'ici fin d'année.

- Demandes de visites ou rendez-vous :

Demander des dates de visites à ALTRIOM et les communiquer aux élus ;

Demander un rendez-vous avec le gestionnaire des déchèteries SUEZ ;

Demander un rendez-vous avec la fondation Armée du Salut ;

Demande de rendez-vous du collectif Valorisons nos déchets (CVD), en attente de propositions de dates de leur part.

Fin de séance à 21 h 09

Le Secrétaire de séance

André DEFAY

Le Président

Bernard SOUVIGNET



43190 TENCE